



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56
brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 6 mars 2018

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à Maison des Associations - Groupement Brévenne - 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST - tel : 04-78-45-57-56
mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Les clubs peuvent venir retirer les annuaires 2017-2018 lors des permanences du Groupement assurées le mardi de 18h30 à 19h30.

➡ PRESIDENCE

Marc BAYET

Suite à de nombreux retours d'éducateurs et aux observations effectuées le week-end sur la pratique, nous constatons un nombre très important de plateaux U11 se jouant en auto-arbitrage. **Cette pratique d'auto-arbitrage n'est valable que pour les catégories U7 et U9.**

De nombreux soucis ou contestations ont été relatés ou observés du fait de cette pratique en auto-arbitrage. Nous vous demandons donc de bien respecter les lois du jeu qui demandent un arbitre au milieu du terrain.

Nous vous rappelons que l'ensemble des matchs U11 doit être arbitré par une personne bien identifiée au milieu du terrain. En effet, la présence d'un arbitre dans le jeu est obligatoire pour cette catégorie et donc l'arbitrage ne peut pas être effectué par les éducateurs situés sur le bord du terrain.

Nous insistons également sur **une bonne idée** à mettre en place (voir ci-dessous) visant à favoriser l'arbitrage des jeunes par les jeunes (quand cela est possible). En effet, **il serait bien que les clubs recevant un plateau mettent à disposition deux jeunes joueurs U15, U17 ou U19 en vue d'arbitrer toutes les rencontres** (dans la mesure du possible). Il faut bien évidemment qu'ils soient informés des lois du jeu en lien avec la catégorie U11.

Nous comptons sur vous pour que l'ensemble des matchs U11 soit arbitré de la bonne manière afin que les rencontres se déroulent de manière satisfaisante.

La bonne idée en U11 :

identifier au sein de la catégorie deux responsables de l'arbitrage de vos plateaux U11 à domicile. Les responsables de l'arbitrage sont des jeunes joueurs U15, U17, U19 et/ou des dirigeants du club.

Ils sont obligatoirement licenciés de la F.F.F. Ils connaissent les lois du jeu du Foot à 8 (catégorie U11) = Rôle du référent arbitre du club. Ils se présentent aux éducateurs avant de débiter les rencontres et rappellent l'état d'esprit du football d'animation (Arbitrage éducatif). Ils s'assurent que les licences soient présentées. Ils s'assurent que la feuille de match soit correctement remplie AVANT les rencontres. En cas d'incidents ou de problèmes, ils sont tenus de les noter sur la feuille de match et de faire suivre un rapport le cas échéant. Ils sont les interlocuteurs des Commissions de Groupements du District en cas de problèmes ou d'incidents.

A noter : le contrôle des licences effectué par les responsables de l'arbitrage du plateau se limite à la vérification de la présentation de celles-ci. En cas d'absence de licences, il rappellera simplement la règle au dirigeant responsable de l'équipe et inscrira sur la feuille de match l'absence de ces documents.



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Feuilles bilan ou d'effectifs ou licences manquantes :

AS SOUCIEU : attente de la feuille d'effectif sur le plateau du 3/03 à l'Arbresle

SC BIGARREAUX : veiller à signer la feuille bilan lors des plateaux.

FCPA : bien faire signer la feuille bilan par tous les participants.

Informations permanentes : Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau sur une date du calendrier U7 et/ou un Interclub U7-U9 le 28 Avril.

Les festi-animations sont déjà définis pour cette saison : à **l'Arbresle** le 28 avril et à **Grézieu le Marché** le 26 mai.

Informations importantes : De nouvelles règles, concernant les dimensions des terrains, la surface de réparation et la relance du gardien de but doivent être rappelées aux éducateurs et mises en place par les clubs responsables des plateaux.

PLATEAUX U7 DU 17 Mars 2018 début des rencontres à 10h00

à **Vourles**, 12 équipes, plateau 61 : CASCOL 1,2, HTS LYONNAIS 1,2,3, US DES MONTS 1, RHONE SUD 1,2,3, MILLERY-VOURLES 1,2,3

à **Grigny**, 12 équipes, plateau 62 : TREVES 1, CASCOL 3,4, GREZIEU/MEYS 1,2, GIVORS 1,2, FCSO 1,2, GRIGNY 1,2,3

à **Soucieu**, 11 équipes, plateau 63 : OSGL 1,2,3, CS MEGINAND 1,2, HTE BREVENNE 3,4, FCPA 1,2, SOUCIEU 1,2

à **Haute Brévenne**, 10 équipes, plateau 64 : LA GIRAUDIERE 1, FCPA 3,4,5, GREZIEU/VAUGNERAY 1,2, FCSO 3,4, HTE BREVENNE 1,2

FESTI-ANIMATION n°2 à St Pierre la Palud, 24 équipes

début des rencontres à 10h, présentation des licences à partir de 9h15.

BRIGNAIS 1, FC STE FOY 1,2,3, FC FRANCHEVILLE 1,2, AS CRAPONNE 1,2,3,4, ST ROMAIN DE POPEY 1,2,3, SAVIGNY 1, SC BIGARREAUX 1,2,3, FC VAILLANTE 1, VAL LYONNAIS 1,2,3, CHAPONOST 1,2, ST PIERRE LA PALUD 1

COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Lors de la journée commune U7 – U9 du 3 mars 2018, deux plateaux interclubs ont été organisés sur les stades de CRAPONNE et SAINT GENIS LAVAL regroupant sur un même site 12 équipes U7 et 12 équipes U9 des mêmes clubs. Merci à ces deux clubs pour l'accueil impeccable de ces plateaux malgré des conditions météorologique très défavorables.

Merci aux clubs ayant participé à ces deux plateaux de nous remonter par mail leurs impressions et suggestions d'amélioration sur cette nouvelle organisation.

Courriers reçus

CASCOL : désengagement de votre équipe 7 FEM et nouveau responsable foot féminin : Lu et Noté

HAUT LYONNAIS : Forfait de votre équipe 3 sur le plateau 10 de SOUCIEU EN JARREST pour la journée du 3 mars 2018 : Lu et Noté

CASCOL : Arrêté Municipal sur tous les terrains d'où annulation du plateau 4 pour la journée du 3 mars : Lu et Noté

LA GIRAUDIERE : Terrain impraticable le 03 mars 2018 ayant entraîné l'annulation du plateau 6 : Lu et Noté

GREZIEU-VAUGNERAY : Arrêté Municipal sur tous les terrains d'où annulation du plateau 7 pour la journée du 3 mars : Lu et Noté

GRIGNY : Arrêté Municipal sur tous les terrains d'où annulation du plateau 9 pour la journée du 3 mars : Lu et Noté

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants :

Merci de transmettre les documents manquants par mail ou par courrier de toute urgence.

Plateaux du 03 mars 2018 6eme Journée

FRANCHEVILLE : manque feuille d'effectifs de vos équipes 3 et 4 sur le plateau 8 de **SAINTE FOY LES LYON**



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

Modifications ou précisions de Localisation de plateaux U9 :

ATTENTION : Modification sur les plateaux U9 du 10 mars 2018 7eme journée

Le plateau 3 organisé par le club de **HAUTE BREVENNE** se tiendra sur le terrain de **STE FOY L'ARGENTIERE**

Sur le plateau 7 organisé par le club de **CHAPONOST** : suppression de l'équipe de **CASCOL 7FEM** (désinscrite)

Sur le plateau 8 organisé par le club de **RHONE SUD** : les équipes de **BRIGNAIS 1 ET 2** sont transférées sur le plateau 7 de **CHAPONOST**.

Plateaux du 10 mars 2018 7eme journée

Les matchs commencent à 10h (sauf pour les plateaux Interclubs qui débutent à 9h30). Les feuilles d'effectifs doivent être remplies et **il faut détenir le listing papier des licences tiré à partir de l'application Footclub**. La Feuille de match est téléchargeable sur le site du District et fournie par le club recevant le plateau. **Des contrôles des licences seront effectués sur certains plateaux, ainsi qu'a posteriori lors du contrôle des feuilles de Bilan.**

Informations importantes

Les nouvelles règles, concernant les dimensions de la surface de réparation et la relance du gardien de but doivent être rappelées aux éducateurs et mises en place par les clubs responsables des plateaux.

PLATEAU N°1 à VOURLES (Plateau à 10 équipes)

MILLERY VOURLES 1 ET 2 / CASCOL 1 ET 2 / CRAPONNE 1 ET 2 / GRIGNY 1 ET 2 / SAINTE FOY LES LYON 1 ET 2

PLATEAU N°2 à HAUT LYONNAIS (Plateau à 10 équipes)

HAUT LYONNAIS 1 ET 2 / FC VAILLANTE YZERON 1 / GIRAUDIÈRE 1 / HAUTE BREVENNE 1 ET 2 / PAYS DE L'ARBRESLE 1 ET 2 / US DES MONTS 1 ET 2

PLATEAU N°3 à STE FOY L'ARGENTIERE

HAUTE BREVENNE 5 ET 6 / BIGARREAUX 3 ET 4 / SAINT PIERRE MINES 1 ET 2 / SAINT ROMAIN DE POPEY 1 / US DES MONTS 3 FEM

PLATEAU N°4 à MESSIMY

VAL LYONNAIS 1 ET 2 / CRAPONNE 3 ET 4 / MEYS - GREZIEU MARCHE 1 ET 2 / SAINT GENIS LAVAL 3 ET 4

PLATEAU N°5 à MONTAGNY

FC SUD OUEST 69 3 ET 4 / MILLERY VOURLES 7 ET 8 / RHONE SUD 3 / SAINT MARTIN EN HAUT 1 ET 2 / VAL LYONNAIS 3

PLATEAU N°6 à L'ARBRESLE

PAYS DE L'ARBRESLE 3 / BIGARREAUX 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 3 ET 4 / HAUT LYONNAIS 3 / HAUTE BREVENNE 3 ET 4

PLATEAU N°7 à CHAPONOST (Plateau à 9 équipes)

CHAPONOST 3 / BRIGNAIS 1 ET 2 / CASCOL 6 FEM / CRAPONNE 5 ET 6 / SAVIGNY 1 ET 2 / SOUCIEU EN JARREST 3

PLATEAU N°8 à ST MAURICE/DARGOIRE (Stade Villette 69440)

RHONE SUD 1 ET 2 / FRANCHEVILLE 1 ET 2 / SOUCIEU EN JARREST 1 ET 2 / TREVES 4 VENTS 1 ET 2

PLATEAU N°9 à SAINT PIERRE LA PALUD

SAINTE FOY L'ARGENTIERE 3 / CRAPONNE 7 FEM / PAYS DE L'ARBRESLE 4 ET 5 FEM / SAINT GENIS LAVAL 5 ET 6 / SAINTE FOY LES LYON 3 ET 4

PLATEAU N°10 à OULLINS

CASCOL 5 / GREZIEU - VAUGNERAY 3 ET 4 / GRIGNY 3 / MILLERY VOURLES 5 ET 6 / SAINTE FOY LES LYON 5 ET 6

PLATEAU N°11 à Stade Grand Croix - MARCY L'ETOILE

MEGINAND 1 ET 2 / FC SUD OUEST 69 1 ET 2 / GREZIEU - VAUGNERAY 1 ET 2 / SAINT GENIS LAVAL 1 ET 2

PLATEAU N°12 à GIVORS (Stade TONY GARCIA)

GIVORS 1 ET 2 / CASCOL 3 ET 4 / CHAPONOST 1 ET 2 / MILLERY VOURLES 3 ET 4

Plateaux du 24 mars 2018 : 8eme journée

Pour information, les clubs recevant ces plateaux seront : FRANCHEVILLE, MILLERY VOURLES, SAINT ROMAIN DE POPEY, SAINTE FOY LES LYON, CRAPONNE, BIGARREAUX, SAINT GENIS LAVAL, TREVES 4 VENTS, GRIGNY, GREZIEU – VAUGNERAY, HAUTE BREVENNE et BRIGNAIS

Un plateau supplémentaire pourrait être ajouté en cas de nouvelle inscription d'équipe



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

➔ COMMISSION U11

Maurice GENETIER et Christophe LAVAL

Courriers reçus

STE FOY LYON : inscription pratique limitrophe, lu et noté

CASCOL : arrêté plateaux A311 et A314, lu et noté

GRIGNY : arrêté plateau C311, lu et noté

MILLERY/VOURLES : arrêté plateau D315, lu et noté

PAYS ARBRESLE : arrêté plateau D312, déplacé à St Pierre Palud à 11h00, lu et noté

FRANCHEVILLE : arrêté plateau C313, lu et noté

CASCOL : horaire plateau B324, lu et noté

CHAPONOST : horaire plateau A334, lu et noté

GIVORS : forfait sur plateau D323, lu et noté

Rappel : les feuilles de match **dont les clubs recevant sont responsables** doivent impérativement être envoyées au Groupement dans les 48h suivant le match. Pour rappel, il est indispensable de :

mentionner la date et le numéro du plateau

signaler le nom et le numéro de l'équipe

fournir les numéros de licence (joueurs-éducateurs-dirigeants)

respecter les délais d'envoi au Groupement Brévenne (dans les 48h)

prévenir par mail en cas d'indisponibilité

en cas d'annulation, envoyer tout de même la feuille d'effectifs au Groupement avec la mention « plateau annulé »

Information importante sur la pratique limitrophe

Dans le cadre de la pratique du week-end, nous avons planifié deux dates de pratique limitrophe en U11 les 26/05/18 et 02/06/18. Cette pratique vise à diversifier la saison et permettra de rencontrer d'autres clubs qu'à l'accoutumée. En effet, nous souhaitons organiser des plateaux inter-groupements avec tout de même une limitation des déplacements (de 20 à 30 km max.). Cette pratique est sur la base du volontariat et nécessite donc un engagement de votre part (retour par mail) auprès du Groupement avant le 02/04/18.

Mon club souhaite participer à la pratique limitrophe des 26/05/18 et 02/06/18 et s'engage à se déplacer sur le lieu du plateau.

OUI

OUI mais uniquement pour les équipes :/...../...../...../...../...../...../.....

NON

Tous les clubs qui ne souhaitent pas participer à cette pratique limitrophe seront désignés sur des plateaux au sein du Groupement.

Pour l'instant, 17 clubs ont répondu : voici les équipes inscrites : FRANCHEVILLE 1, CASCOL 1,2,3,4, ST PIERRE PALUD 1,2,3, CHAPONOST 1,2,3, SAVIGNY 1, SOUCIEU EN JARREST 1,2, ST MARTIN HAUT 1, STE FOY LYON 1,2,3,4, VAL LYONNAIS 1,2, GREZIEU VARENNE 1,2, GIVORS 1,2, RHONE SUD 1,2, PAYS ARBRESLE 1,2,3,4, HAUTE BREVENNE 1,2, FCSO69 1,2

Informations permanentes

GREZIEU LA VARENNE : plateaux à domicile à 14h00 à Grézieu la Varenne

RHONE SUD : plateaux à domicile à 14h00 à Saint Jean de Touslas

GIVORS : plateaux à domicile à 10h00 au stade Tony Garcia

HAUTE BREVENNE : plateaux à domicile à 10h00

HAUTS LYONNAIS : plateaux à domicile à 10h00 à Aveize

LA GIRAUDIERE : plateaux à domicile à 10h00 Stade de la Giraudière

GREZIEU/MEYS : à 14h00 au stade de la Gare à Meys

O LYONNAIS : plateau a domicile à 14h00

MILLERY-VOURLES : plateaux à domicile à 10h00 à Vourles

ST FOY LES LYON : plateaux au stade du Plan du Loup à 10h00

ST GENIS LAVAL : plateaux à 10h00 et second plateau à 11h00 Stade Beauregard



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

FCSO69 : plateaux à domicile à 14h00 à Taluyers

PAYS ARBRESLE : plateaux à domicile à 10h00 à L'Arbresle

GRIGNY : plateaux à domicile à 10h00

FRANCHEVILLE : plateaux à domicile à 14h00

CRAPONNE : matchs à domicile au stade Trévoux à 10h00 pour les équipes 2, 3, 4 et 14h00 pour l'équipe 1

MEGINAND : plateaux à domicile à 10h00 à Saint Genis les Ollières, stade Louison Bobet

Modifications de lieux ou d'horaires

Journée 2 du 10 Mars

Plateau A323 à 14h00 à Francheville, stade Annat

Plateau A325 à 10h00 à Savigny

Plateau B322 à 14h00 à Grézieu le Marché, stade du Cartay

Plateau B324 à 10h00 à Oullins, stade du Merlo

Journée 3 du 17 Mars

Plateau A334 à 10h00 à Chaponost

Plateau B331 à 10h00 à Craponne, stade Trévoux

Plateau B333 à 11h00 à Craponne, stade Trévoux

Plateau C333 à 11h00 à St Genis Laval, stade Beaugard

Plateau D332 à 10h00 à Meys, stade de la Gare



COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI (stagiaire)

Courriers reçus

HAUTE BREVENNE : reprogrammation match, lu et noté

ST MARTIN HAUT : reprogrammation matchs, lu et noté

TREVES : reprogrammation match, lu et noté

GRIGNY : arrêté poule C, lu et noté

RHONE SUD : arrêté poule C, lu et noté

MILLERY/VOURLES : arrêté poule C, lu et noté

FRANCHEVILLE : arrêté poule D, lu et noté

HTE BREVENNE : changement horaires et lieux, lu et noté

ST PIERRE PALUD : changement horaire, lu et noté

Informations permanentes

CRAPONNE : matchs à domicile à 14h00 au stade Trévoux

MEGINAND : matchs à domicile à 14h00 à Marcy l'Etoile, stade Grand Croix

Championnat phase 2 INFORMATION IMPORTANTE

Des modifications de calendrier ont eu lieu dans les poules C, D et E : veuillez conserver les étiquettes reçues en effectuant si besoin les modifications à la main.

Afin que toutes les équipes disputent le même nombre de matchs, le Groupement organise des rencontres entre les exempts de chaque journée. **Il s'agit de rencontres officielles dont les feuilles de match doivent être envoyées au Groupement dans un délai de 48h.**

Journée 4 du 10 Mars GRIGNY 1 - LA GIRAUDIERE 1
CHAPONOST 3 – MEGINAND 2

Journée 5 du 17 Mars GREZIEU VAUGNERAY 1 – HTE BREVENNE 2
MILLERY/VOURLES 6 – FRANCHEVILLE 1

Journée 6 du 28 Avril MEGINAND 1 – MILLERY/VOURLES 5
BIGARREAUX 1 – ST ROMAIN POPEY 1

Journée 7 du 5 Mai STE FOY LYON 3 – CASCOL 4
GREZIEU VAUGNERAY 3 - HAUTS LYONNAIS 2



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

- Journée 8 du 26 Mai** ST MARTIN HAUT 2 – ST GENIS LAVAL 5
FCSO69 2 – US DES MONTS 2
- Journée 9 du 2 Juin** MILLERY/VOURLES 4 – HAUTS LYONNAIS 1
HTE BREVENNE 3 – HTE BREVENNE Fem 4

Changements de lieux ou d'horaires

Journée 4 du 10 Mars

- Poule B** ST MARTIN HAUT 2 – GREZIEU MARCHE le 14 Mars à 15h00 à Grézieu
Poule C HTE BREVENNE 2 – VAL LYONNAIS 3 à 10h00 à Haute Rivoire
Poule D HTE BREVENNE 3 – FRANCHEVILLE 1 à 14h00 à Saint Laurent de Chamousset
Poule E HTE BREVENNE Fem 4 – MILLERY/VOURLES 6 à 14h00 à Saint Laurent de Chamousset

Journée 5 du 17 Mars

- Poule A** TREVES 1 – STE FOY LYON 2 à 15h30, stade du Fautre
Poule B GREZIEU LE MARCHE – MILLERY/VOURLES 4 à 14h00 à Meys, stade de la Gare
Poule C ST GENIS LAVAL 5 – GREZIEU/VAUGNERAY 2 à 15h30, stade Beaugerard
Poule D ST PIERRE PALUD 1 – GREZIEU/VAUGNERAY 3 à 15h30
Poule E TREVES 2 – HAUTS LYONNAIS 2 à 15h30, stade du Fautre

Journée 7 du 5 Mai

- Poule D** BIGARREAUX 1 – FRANCHEVILLE 1 (match inversé) à Montrottier

Journée 9 du 2 Juin

- Poule D** GREZIEU/VAUGNERAY 3 – FRANCHEVILLE 1 (match inversé)

Matches non joués

Suite à des arrêtés municipaux, des matchs n'ont pu se disputer : **ils doivent impérativement être joués** (par exemple en semaine en lieu et place d'un entraînement) avec **l'accord des 2 clubs à transmettre en copie par mail au Groupe-**

Journée 1

- Poule A** TREVES 1 – ST MARTIN HAUT 1 le 14 Mars à 17h00
Poule B ST MARTIN HT 2 – STE FOY LYON 3 le 21 Mars à 15h00 à Ste Foy, stade Plan du Loup
Poule B ST GENIS LAVAL 4 – LA GIRAUDIERE 1
Poule E TREVES 2 – MILLERY/VOURLES 6 le 24 Mars à 14h00, stade du Fautre
Poule E FCSO69 2 – HAUTS LYONNAIS 2 le 24 Mars à 14h00
Poule exempts GREZIEU LE MARCHE – RHONE SUD le 24 Mars à 14h00 à Meys, stade de la Gare

Journée 2

- Poule A** ST MARTIN HAUT 1 – CHAPONOST 2 le 21 Mars à Chaponost ?
Poule C HAUTS LYONNAIS 1 – GRIGNY 1 le 7 Avril à 14h00
Poule C HTE BREVENNE 2 – ST GENIS LAVAL 5 le 24 Mars à 14h00 à Haute Rivoire
Poule E HTS LYONNAIS 2 – HTE BREVENNE FEM 4

Journée 3

- Poule C** GRIGNY 1 - GREZIEU/VAUGNERAY 2 le 24 Mars à 14h00
Poule C RHONE SUD - HAUTE BREVENNE 2
Poule C MILLERY/VOURLES 5 – HAUTS LYONNAIS 1
Poule D FRANCHEVILLE 1 – MEGINAND 2

Coupe Brévenne : 4° tour le 24 Mars à 14h00

Rendez-vous des équipes à 13h15 sur les sites pour l'épreuve de jonglerie à effectuer obligatoirement avant les rencontres. Toute équipe n'ayant pas effectué cette épreuve sera éliminée quels que soient les résultats en matchs. Match à 8 contre 8 plus 3 remplaçants. Tout joueur devra être en possession de sa licence.

Points attribués : victoire : 3 – match nul : 1 – défaite : 0

Classement : en cas d'égalité entre deux équipes au niveau des points, il faut pour les départager prendre en compte dans cet ordre les éléments suivants : goal average particulier, épreuve de jonglage puis goal average général. **Le 1^{er} de chaque plateau est qualifié pour la finale qui se tiendra le 10 Juin à 10h00 à Mornant**



PV 378 DU JEUDI 8 MARS 2018

L'équipe A reçoit le plateau (3 équipes) ; chaque équipe joue 2 matchs (1 fois 30 minutes sans mi-temps) ; les rencontres se déroulent dans l'ordre suivant : A/B – A/C – B/C ; l'arbitrage incombe à l'éducateur de l'équipe qui ne joue pas.

Plateau 1 A – BIGARREAUX 1 ; B – CASCOL 2 ; C – CASCOL 3

Plateau 2 A – MILLERY/VOURLES 3 ; B – VAL LYONNAIS 2 ; C – TREVES 1

Plateau 3 A – ST GENIS LAVAL 3 ; B – ST MARTIN HT 1 ; C – HTS LYONNAIS 1

Plateau 4 A – GREZIEU /VAUGNERAY 2 ; B – GIVORS 1 ; C – PAYS ARBRESLE 1

COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Le Groupement est à la recherche d'un club pouvant accueillir les finales Seniors du 3 Juin (un terrain en herbe ou synthétique est nécessaire) : merci de faire acte de candidature !

Calendrier prévisionnel

Seniors : 1° Avril, demi-finales le 20 Mai et finale le 3 Juin

U17 : 22 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin à Mornant

U15 : 21 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin à Mornant

Coupe Ballandras quarts de finale le 1° Avril à 14h30

SOURCIEUX 1 – PAYS ARBRESLE 1

TREVES 1 – HAUTS LYONNAIS 2

CRAPONNE 2 – MILLERY/VOURLES 2 ou ST GENIS LAVAL 2

COTEAUX LYONNAIS 1 – PAYS ARBRESLE 2 ou PAYS ARBRESLE 2 – MINEURS SAINT PIERRE 1

Coupe Monts des Lyonnais quarts de finale le 1° Avril à 14h30

RONTALON 1 – SOURCIEUX 2

YZERON 1 – FRANCHEVILLE U19

VAL LYONNAIS 3 – SAVIGNY 2

HAUTS LYONNAIS 3 – ST MARTIN HAUT 2

Coupe Brévenne U17 quarts de finale le 22 Avril à 10h00

STE FOY LYON 1 – FRANCHEVILLE 1

CRAPONNE 2 – MILLER/VOURLES 2

STE FOY LYON 2 – HAUTS LYONNAIS 1

MEGINAND 1 – MILLERY/VOURLES 3

Coupe Brévenne U15

huitièmes de finale

le 21 Mars à 18h00 SAVIGNY 1 – MILLERY/VOURLES 2

date à définir STE FOY LYON 1 – FCSO69 1

quarts de finale le 21 Avril à 15h30

SC GARON 2 – TREVES 1 ou HAUTS LYONNAIS 1

GIVORS 1 – HAUTE BREVENNE/GIRAUDIÈRE 1

US DES MONTS 1 – SAVIGNY 1 ou MILLERY/VOURLES 2

GREZIEU/VAUGNERAY 1 – STE FOY LYON 1 ou FC SUD OUEST69 1